



Renouvellement de carte de resident (10 ans) sans travail

Par **le francais etranger**, le **01/03/2016** à **00:57**

Bonjour,Étant marocain, je suis résident en France depuis 36 années (depuis l'age de 2 ans et toujours pas de naturalisation à cause de soit disant mauvaises concordances de paperasse marocain selon le fonctionnaire de la préfecture à l'époque (à mes 24 ans). J'avais donc dû reporter ça et du temps s'est écoulé depuis.A ce jour, je voulais savoir si on pouvait me refuser le renouvellement de la carte de résidant (10 ans), car sans travail et au RSA ?Merci à vous.

Par **le francais etranger**, le **01/03/2016** à **14:10**

s'il vous plait c'est urgent !

Par **marionduval**, le **01/03/2016** à **21:11**

Lisez l'article ci-dessous:
<http://www.experatoo.com/droit-des-etrangers/forum-droit-112-1.htm>
Parmi les pièces à fournir, pas de documents en lien au travail. Néanmoins, je pense que si vous désirez la carte de résident permanente, peut-être faudrait-t-il un contrat de travail? Faites la démarche pour le renouvellement avant la fin de la validité de votre actuel titre, sinon, vous risquez de payer des frais de pénalité.Actuellement, les politiques sont en phase finale pour modifier le système de titres de séjour français, soit-disant pour rendre le traitement des dossiers de demande de titre plus efficace mais ce qui sera modifié, si

toutefois cela est possible à un peu plus d'un an de la fin du mandat présidentiel de François Hollande, risque d'être chamboulé après la prochaine élection présidentielle si jamais la droite arrive au pouvoir. rnrnBonne chance à vous!